FORUM

BUREAU DE DÉPÔT BRUXELLES 1

Périodique
Compte rendu
Février 2008

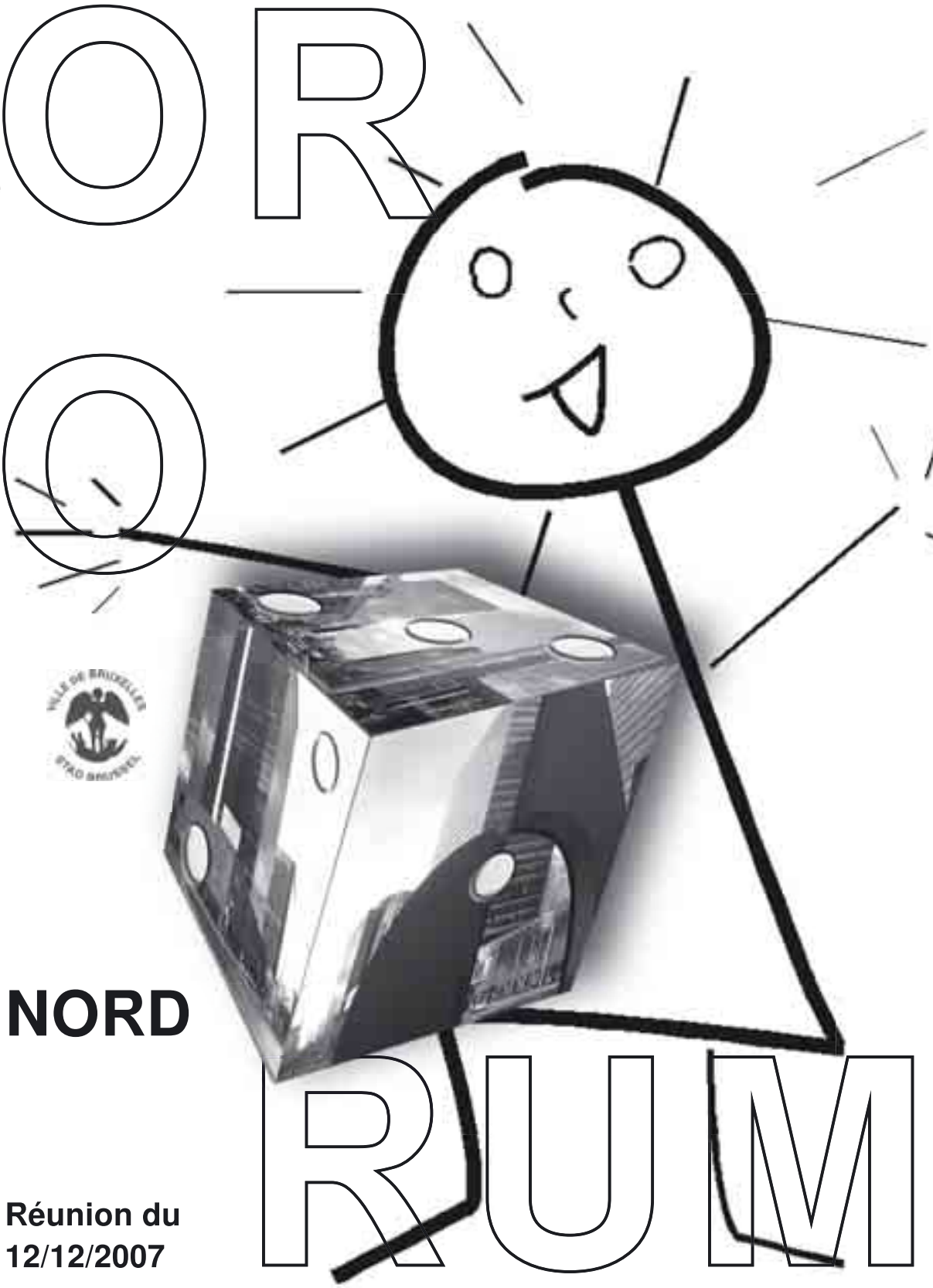

NORD

Réunion du
12/12/2007

Ed. Resp. : A. El Ktibi. Ville de Bruxelles. Hôtel de Ville, Grand-Place, 1000 Bruxelles.

C'est de la physionomie des quartiers que se compose le visage des Villes. Il dépend du dialogue entre pouvoirs publics et habitants que ce visage ait les traits de la convivialité et l'esprit de citoyenneté.

Les Forums de quartier offrent ce lieu de dialogue autour des préoccupations concrètes des habitants : mobilité, sécurité, propreté, infrastructures, logement, accueil de l'enfance et de la jeunesse.

Les Forums ont ainsi lieu chaque mois, en alternance, dans un des 10 quartiers qui constituent le territoire de la Ville. Ils favorisent une meilleure diffusion de l'information, une plus grande transparence quant aux décisions prises et la participation de chacun au bien-être dans la Ville, notre espace commun.

Les Forums sont enfin un réel instrument de participation et d'égalité des chances qui donnent un socle à la démocratie locale. Parce que faire de Bruxelles une Ville où il fait bon vivre, c'est d'abord assurer qu'elle soit accueillante pour tous.

Ahmed El Ktibi

Difficulté d'encadrer les enfants malgré de nouvelles offres

Le quartier manque de structures sociales et d'accueil. Les autorités politiques n'ont pas réponse à tout et il est à espérer que la réunion permettra de définir des priorités pour l'avenir.

En ce qui concerne l'aide aux devoirs, il existe des structures émanant de la Ville (Locomotive, les deux maisons des enfants, l'antenne St Roch du

CPAS est un partenaire) et des associations de quartier qui travaillent dans le même sens (ASBL Swinnen, maison de jeunes « Avenir »). Depuis septembre, certaines écoles de la Ville proposent à nouveau l'organisation de l'étude après la classe. Les écoles de l'Héliport et de l'Allée Verte le font à raison d'une heure en fin de journée. Les enfants peuvent donc y recevoir un soutien scolaire. Le Service Jeunesse (Maison des Enfants Pôle Nord) propose des activités en néerlandais (immersion linguistique) pour les enfants fréquentant un école néerlandophone et dont le néerlandais n'est pas la langue maternelle ainsi que pour les enfants francophones (sensibilisation linguistique) et étudie la possibilité d'élargir le projet. Par ailleurs, l'asbl Jeunesse à Bruxelles assure une Coordination Accueil Temps Libre et se charge de cerner les besoins et manques dans le quartier. Elle tente d'y apporter des réponses et d'améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire.

Au niveau des crèches, le nombre de places d'accueil disponibles pour les plus petits est effectivement trop faible. La Ville doit donc créer une nouvelle crèche car les fondations du bâtiment actuel ne permettent pas son extension. Ce projet est en cours d'examen. Il y a aussi une demande de halte accueil (halte garderie) qui permettrait de proposer des gardes d'enfants aux femmes en recherche d'emploi ou en formation. La consultation des nourrissons de l'Allée verte se tient depuis longtemps dans des locaux inadaptés. La Ville seule ne peut pallier ce problème et invite Kind & Gezin à coopérer dans la recherche de solutions. Il convient aussi de trouver le moyen d'ouvrir une consultation de l'Office de la naissance et de l'enfance. La Ville envisage également d'initier un babykot pour permettre l'accueil d'activités entre parents et enfants. Le

problème consiste à trouver des locaux pour réaliser tous ces projets.

L'Echevine de l'emploi a regroupé et coordonné les actions existantes relatives à l'emploi. Comme le quartier Nord est proche du centre, les habitants du quartier sont invités à se rendre à la Mission locale (boulevard Jacqmain) et à la place Ste-Catherine. De toutes façons, les jeunes doivent accepter l'idée de sortir de leur quartier pour trouver du travail. L'équipe de la Mission locale a été renforcée dans le but de mieux suivre et soutenir les jeunes dans leur parcours de formation et d'emploi.

Des moyens sont consacrés par la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie pour un travail d'alphabétisation et d'accueil des primo-arrivants. Le service de l'Egalité des chances de la Ville apporte aussi un soutien à certains projets, notamment en matière de cours d'adaptation à une nouvelle langue pour les primo-arrivants qui sont lettrés dans leur langue maternelle.

Centre Pôle Nord, tout en activités

Les infrastructures sportives sont occupées à 100%, et 7 jours sur 7. La salle culturelle est occupée à 85%. La marge restante est liée à la volonté de permettre l'accès à des manifestations ponctuelles.

Les prix sont démocratiques. L'accès est gratuit pour les associations du quartier sous réserve qu'elles ne sollicitent qu'une faible participation aux frais (en pratique de l'ordre de 20€ à 50€/an). Pour les particuliers, la salle sportive est à dispo-

sition pour 20€/h. Un dépliant sur les activités et les contacts avec les associations est disponible.

Aux heures scolaires, l'infrastructure est utilisée par des écoles mais aussi par des particuliers. Le week-end des associations du quartier et des maisons de jeunes utilisent également la salle sportive. La salle culturelle accueille des cours de théâtre, de danse, un atelier de musique et, ponctuellement, des spectacles, des conférences et un ciné-club (le premier samedi du mois). La salle de psychomotricité est occupée par des associations diverses, y compris un home.

Les occupations du Centre Pôle Nord sont gérées avec un Comité Consultatif composé de représentants du centre, d'habitants et de groupes constitués du quartier qui remet un avis sur sa programmation.

Afin de sécuriser la descente le long du centre Pôle Nord, il faudrait mettre le bord des marches en couleur, installer une rampe et boucher les trous du serpentin.

Un seul plan de mobilité pour toute la Ville

La Ville a décidé la mise en place d'un seul plan communal de mobilité au lieu de 3 ou 4 comme prévus initialement. Dans le cadre de ce plan, la Ville est favorable au système de cartes de riverains et aux zones 30. Ces dossiers seront abordés dans le plan communal de mobilité afin d'avoir une vision d'ensemble et de ne pas déplacer des problèmes, même au sein d'un quartier.

Avenue de l'Héliport, les trottoirs sont dégradés. Si l'ensemble des trottoirs d'un quartier est en bon état et qu'il y a un problème, le propriétaire doit réparer à ses frais. Si les trottoirs sont mauvais dans leur globalité alors la Ville fait la réparation à ses frais. Toutes les interventions sur les trottoirs ne sont pas réalisées par la Ville. Il lui est difficile d'organiser dès lors le passage des impétrants avant la réfection des voiries. Cependant, des sanctions sont prévues au cas où les impétrants abîment les trottoirs ou dépassent les délais.

L'état des pavés et la largeur de l'avenue de l'Héliport font que cette voirie pourrait faire l'objet d'un réaménagement. Mais un permis est nécessaire et il n'y a pas de budget prévu à cet effet pour 2008. Toutefois des réparations sont prévues au début de l'avenue en 2008. Le bus 47 est un sujet de discussion récurrent qui concerne tant le quartier Nord ainsi que Neder-Over-Heembeek. La fréquence d'un bus par heure sur la partie de ligne qui n'est pas couverte par le tram 4 est effectivement très faible. La Ville a demandé l'augmentation de cette fréquence. L'évaluation de la situation est en cours, à la demande du ministre régional. La STIB aura tranché cette question en janvier 2008.

Plus de 200 logements nouveaux pour le quartier

La régie foncière de la Ville gère 5 projets.

(1) Bolivar - Héliport: 180 logements sociaux à construire sur un terrain cédé à la Région, *(2) Simons - Anvers:* partenariat et public/privé pour la construction de 45 logements, *(3) Héliport-Anvers:* 10 logements moyens avec un commerce au rez-de-chaussée, *(4) Simons-Bolivar* : 50 logement dans le cadre des charges d'urbanisme, *(5) Faubourg* : 8 logements cédés au Foyer Laekenois. Par ailleurs, une demande de permis d'urbanisme et une étude d'incidences pour la tour RTT (20.000 m² de bureaux) sont en cours. La procédure devrait prendre une année avant que le projet amendé soit connu. Des charges d'urbanisme liées à ce projet devront permettre d'améliorer la situation du Foyer (Chaussée d'Anvers) et des espaces publics. En ce qui concerne le bâtiment industriel à l'arrière de la rue Masui, l'investisseur voudrait le démolir pour y construire du logement avec jardin intérieur. Cet espace présente des qualités en terme de patrimoine (ancienne maison du garde-barrière). La Ville et la Commission des monuments et des sites ont l'intention de sauvegarder et/ou mettre en valeur ce patrimoine.

Le groupe De Pauw a vendu le terrain (Simons-Bolivar) et son permis d'urbanisme pour la 1ère phase de construction de bureaux à Fortis. Les charges d'Urbanisme seront en effet consacrées à la création de 45 logements qui seront cédés à

la Régie et d'autres logements resteront détenus par Fortis.

Une nouvelle réunion de présentation du plan de 1.000 nouveaux logements va avoir lieu car les associations du quartier n'ont pas été averties. Une pétition des habitants demande que les logements prévus sur le terrain Simons/Bolivar soient réservés aux résidents du quartier. La question de la destination de ces logements n'est pas encore tranchée. La Ville de Bruxelles possède dans le quartier Nord 288 logements dont 215 logements dits à loyer encadré et 73 logements à caractère social (contrat de quartier).

Efforts pour la sécurité

Des bandes de jeunes posent problème autour du Foyer Laekenois et du parc Maximilien. Dans le futur, la maison de jeunes Avenir recevra une infrastructure plus adaptée et mieux située. Dès à présent, les actions initiées ou coordonnées par le personnel de l'ASBL BRAVVO, dont les assistants de prévention, permettent de mieux appréhender le quartier, de prévenir et juguler la délinquance juvénile.

Plan global de propreté

La propreté publique est une priorité. Mais la situation ne peut s'améliorer qu'avec la collaboration des citoyens, d'où la création de comités propreté. Des campagnes ont été organisées pour inciter le secteur horeca à installer des cendriers devant leur établissement. La sensibilisation et la prévention s'accompagnent désormais d'une arme répressive : un règlement-taxe pour verbaliser plus aisément (308 pv depuis septembre 2007). Des caméras mobiles ont été acquises pour surveiller les coins problématiques.

Un nouveau règlement « graffitis » prévoit le(nettoyage sous réserve de la signature d'une décharge. En 2007, de nouvelles poubelles ont été installées chaussée d'Anvers, d'autres le seront en 2008. On va créer 10 canisites supplémentaires. Les propriétaires de chien doivent désormais attacher à la laisse un sac destiné au ramassage des déjections. La chaussée d'Anvers et la rue Massui seront nettoyées le week-end en alternance. Les nouvelles équipes

de propreté couvrent les événements spécifiques et dispensent les équipes de quartier de cette mission.

Des tableaux de bord sont en cours d'élaboration. Ils permettront de suivre l'exécution du travail dans le détail et y apporter des réponses concrètes.

Un dispositif éducatif est mis en place dans les écoles pour montrer aux élèves l'importance de leur comportement et du tri des déchets.

Divers

Les bus 58 et 88 sont des lignes peu fréquentées. Le terminus du 58 devrait se trouver au centre pour desservir l'intérieur du quartier Nord. L'arrêt du bus 88 au quai des Armateurs, qui est aussi l'arrêt du bus 14, est dangereux d'accès car il faut traverser l'Allée Verte. Pourquoi ne pas mettre l'arrêt avant l'Allée Verte? Et puis, ne pourrait-on pas détourner le bus 88 vers la rue Masui afin de mieux desservir le quartier qui a besoin d'un lien avec le centre ?

Il est interdit de donner de la nourriture aux pigeons car cela attire la vermine et ce n'est pas sain pour les oiseaux. Un travail de prévention se fera et, le cas échéant, on verbalisera.

La rue Demol est inondée chaque fois qu'il pleut. Peut-être faudrait-il déboucher les égouts ?

Les allées du parc Maximilien sont de vrais bourbiers. Les ouvriers ne remettent pas de gravier sur les allées. Les promeneurs marchent sur les pelouses qui deviennent aussi des bourbiers.

FO

Les pavés descellés avenue de l'Héliport sont utilisés pour briser les vitres des voitures. Il faudrait fermer le passage entre l'avenue Demol et la rue Rogier à certaines heures car les espaces obscurs et isolés sont utilisés pour des activités illicites (seringues abandonnées, etc.).

Annexe

Liste des comités du quartier Nord inscrits à la Maison de la Participation. Si vous connaissez un comité absent de cette liste, faites-le nous savoir. Merci d'avance.

Bewonerscomité "Harmonie" - Samenlevingsopbouw Brussel (NF) ; Mev. Caroline Van Malderen ; Antwerpsesteenweg 60, 1000 Brussel ; Tel. 02 201 62 72 ; Fax. 02 203 29 15.

Bewonerscomité "Oude Noordwijk" / Comité "Vieux quartier Nord" (NF) ; Mev. Caroline Van Malderen ; Antwerpsesteenweg 60, 1000 Brussel ; Tel. 02 201 62 72 ; Fax. 02 203 29 15.

Comité "Quartier Nord" (F) ; M. Jean-François / Maïté Distave - Dequinze ; Allée Verte 60, 1000 Bruxelles.

Comité "Quartier Nord" (N) ; Dhr Mev. Bart - Anne Neerschotten - Gaspard ; Groendreef 60, 1000 Brussel.

De Wakkere Burger (N) ; Dhr Wim Van Roy ; Liedtsstraat 27, 1030 Brussel ; Tel. 02 240 95 25 ; Fax. 02 242 26 10.

Dynamique du Nord - Espace de rencontres (F) ; M. Hammadi Bellaali ; Chée d'Anvers 397, 1000 Bruxelles.

Nord Gazet - Samenlevingsopbouw Brussel (N) ; Mev. Caroline Van Malderen (Opbouwwerker) ; Antwerpsesteenweg 60, 1000 Brussel ; Tel. 02 201 62 72 ; Fax. 02 203 29 15.

STADS² - Steunpunt Sociale Stadsontwikkeling Brussel (N) ; Vooruitgangstraat 333 /10, 1030 Brussel ; Tel. 02/274 03 30.,

M

Intervenants

• Collège: MM. El Ktibi, Ceux, Ouriaghli. Mmes Hariche, Noël, M. Van Gorpe représentant de Mme Lalieux.
• M. Pascal Smedt, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
• Habitants: 50 personnes.

FORUM

Si les coordonnées d'envois (voir étiquette) sont erronées, vous pouvez nous contacter au 02 279 21 30 afin d'effectuer les corrections.

Avez-vous une adresse électronique ? Afin que nous puissions vous envoyer à l'avenir ces rapports et autres informations plus facilement, envoyez-nous un mail à org.particip@brucity.be

MAISON DE LA PARTICIPATION- BOULEVARD ANSPACH 13, 1000 BRUXELLES.